

service des affaires intercommunales
du district de vevey

rapport d'activités 2006





PRÉAMBULE

Comme pour les rapports d'activités précédents, celui de 2006 fait l'objet d'une adoption, d'une part, par les 10 syndics du district et, d'autre part, par la municipalité de Vevey. Pour mémoire, cette façon de procéder reflète la prise en charge financière du service par l'ensemble des communes du district et par conséquent, la dimension intercommunale de celui-ci.

Le présent rapport s'articule en trois parties :

- ⇒ Présentation du service.
- ⇒ Activités 2006 en bref.
- ⇒ Activités 2006 par domaine thématique.

HISTORIQUE

En gestation depuis 1968, le service des intérêts généraux, chargé, en plus du secrétariat des affaires intercommunales, d'études générales que le greffe n'avait plus le temps d'effectuer, a finalement été créé en 1972. A cette époque, il n'existait pratiquement qu'une seule institution intercommunale, la Conférence des municipalités de Vevey, La Tour-de-Peilz et Montreux.

C'est en 1988 que l'idée d'instituer un véritable secrétariat intercommunal a pris forme. Un cahier des charges a été établi et le mode de contribution des autres communes du district aux frais de ce secrétariat a été défini pour entrer en vigueur dès 1990.

Depuis sa constitution, les tâches de ce service ont été en constante évolution, les affaires intercommunales devenant de plus en plus importantes pour finalement représenter les seules tâches du service qui, depuis 1995, s'appelle Service des affaires intercommunales (SAI).

CARACTÉRISTIQUES DU SERVICE

Service public rattaché administrativement et localisé à Vevey, chef lieu du district, le SAI est un service transversal œuvrant dans tous les domaines où les municipalités lui confient un mandat. Plaque-tournante de l'information, le SAI assure le relais entre le technique et le politique. Il dépend des 10 communes du district et, plus particulièrement, de la Conférence des syndics du district (CSD), dont il assure le secrétariat et la coordination. Pour éviter toute confusion, il importe de relever que le SAI n'est pas une "préfecture bis". Ainsi, si le préfet est un représentant de l'Etat auprès des communes, le SAI lui, intervient toujours dans le cadre de la sphère des compétences communales.

COMPOSITION ET FINANCEMENT

Le service emploie 5 personnes, qui représentent 3,95 postes de travail en équivalent plein-temps, soit une cheffe de service (100%), deux adjoints (100% et 75%) et deux secrétaires (60%).

En 2006, les communes ont accepté de participer au financement du service à raison de Fr. 7.50 par habitant pour 2007. Pour mémoire, jusqu'en 2001, les communes du district participaient au financement du service à hauteur de Fr. 4.- par habitant, le solde étant assumé par la commune de Vevey.

Par ailleurs, et dans la mesure du possible, le service facture aux institutions disposant d'un budget propre, les prestations effectuées à leur intention. Ceci permet de financer la part non couverte par les contributions communales. Il s'agit des institutions suivantes : CIEHL, SEPHL, Fonds intercommunaux culturel et sportif, Commission prévention Riviera et, depuis 2006, Fondation pour l'équipement touristique de la Riviera.

MISSIONS

En bref, les missions du service sont les suivantes :

- ⇒ Assurer la coordination, le développement et la gestion des projets intercommunaux qui lui sont confiés.
- ⇒ Gérer les institutions intercommunales existantes qui sont placées sous sa responsabilité.
- ⇒ Développer dans la mesure du possible, une vision globale de la régionalisation.
- ⇒ Développer l'information et la communication internes et externes.

Le tableau ci-après présente, de manière synthétique, une vue des principales collaborations intercommunales dans le district et permet ainsi de situer le rôle et les secteurs d'interventions du SAI.

COORDINATION GÉNÉRALE	SÉCURITÉ PRÉVENTION	ÉQUIPEMENTS TRANSPORTS AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	CULTURE SPORTS	ÉCONOMIE TOURISME	SERVICES ET INFRASTRUCTURES TECHNIQUES	SOCIAL SANTÉ (PARTENARIAT CANTON - COMMUNES)
<ul style="list-style-type: none"> • Conférence des syndics (CSD) • Conférence des municipalités Vevey-Montreux-La Tour-de-Peiz • Autres conférences des municipalités 	<ul style="list-style-type: none"> • Commission Police Riviera • Commission régionalisation SDIS • Organisation régionale de protection civile Riviera (ORPC) • Inspection des chantiers • Commission prévention Riviera • Association pour la prévention et la lutte contre la toxicomanie (ACT) 	<ul style="list-style-type: none"> • Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) • Commission consultative régionale pour l'aménagement du territoire (CORAT Riviera) • Bureau technique intercommunal du cercle de Corsier • Organisation hospitalière régionale • SEPHL En liquidation 	<ul style="list-style-type: none"> • Fonds culturel Riviera • Conservatoire de musique et école de jazz Montreux-Vevey-Riviera • Fonds sportif intercommunal • Convention relative à l'utilisation des installations sportives • Fonds intercommunal de sauvetage 	<ul style="list-style-type: none"> • Association pour la promotion économique de la région Montreux-Vevey (PROMOVE) • Montreux-Vevey Tourisme (MVT) • Fondation pour l'équipement touristique de la Riviera 	<ul style="list-style-type: none"> • SIGE • SA Compost Chablais Riviera • SATOM • Société électrique Vevey-Montreux SA (SEVM) • Compagnie industrielle et commerciale du gaz SA (CICG) • Transports Montreux-Vevey-Riviera (MVR) • Périmètre de gestion des déchets urbains de la Riviera (GEDERIVIERA) 	<ul style="list-style-type: none"> • Association régionale pour l'action sociale région Riviera (RAS) • Association de soins coordonnés de la Riviera (ASCOR) • Association pour la prévention, le maintien à domicile et l'aide à la famille des districts de Vevey et de Lavaux (ASMADO)

Structures dont la gestion et la coordination sont assurées par le SAI

Structures indépendantes avec lesquelles le SAI peut être amené à collaborer de façon ponctuelle ou permanente

OBJECTIFS ET AXES PRIORITAIRES DE TRAVAIL

Les dossiers traités par le SAI impliquent de nombreux acteurs tant politiques que techniques et s'étendent sur des périodes assez longues. Compte tenu du changement de législature en cours d'année, les objectifs et axes prioritaires définis pour 2006 ont été quelque peu conditionnés par cette perspective, à savoir :

- ⇒ Nécessité de consolider l'existant et de poursuivre les dossiers en cours avec, en priorité, la finalisation du dossier "Police Riviera" et la reprise du dossier "Terrains de football".
- ⇒ Nécessité de poursuivre une politique d'information-communication, concrétisée par la mise en ligne du site internet (www.sai-riviera.ch) et l'élaboration d'un bulletin d'information sur les projets en cours et réalisés durant la législature 2002-2006.

Les dossiers ci-dessus ont relayé la réflexion sur la régionalisation au second plan pour l'année 2006, en particulier le projet-modèle "Agglomération Vevey-Montreux-Riviera". Le service a tout de même poursuivi, de manière sporadique, ses réflexions et maintenu les contacts avec les représentants de la Confédération.

LE SERVICE EN QUELQUES LIGNES ET QUELQUES CHIFFRES

Dans le cadre de la gestion des commissions et institutions permanentes, le SAI est chargé d'organiser et de préparer les séances, de rédiger les procès-verbaux et d'assurer le suivi des décisions, et ce pour toutes les commissions plénières et les différents groupes et/ou sous-groupes de travail dont il a la charge.

Pour l'année 2006, entre les structures permanentes et les projets spécifiques, ce sont environ 120 séances qui ont été organisées. Quant aux commissions et groupes de travail dont le SAI a dû assurer la gestion pour l'année 2006, ils sont au nombre de 20. Ceci représente une masse de travail considérable, nécessaire, mais pas forcément d'une grande lisibilité publique ou médiatique.

A titre indicatif, un décompte des heures et des séances effectuées pour les différents domaines donne les chiffres suivants : 32% pour la coordination générale et les projets spécifiques, 34% pour le domaine sécurité-prévention, 21% pour le domaine culture-sports-tourisme, 13% pour le domaine aménagement du territoire-équipements.

Par rapport aux chiffres 2005, il faut relever l'augmentation de 7 à 13% pour le domaine aménagement du territoire-équipements, en raison notamment de l'implication du SAI dans le dossier "Terrains de football", respectivement la baisse de 54 à 34% pour le domaine sécurité, due à la finalisation du dossier "Police Riviera" à mi-2006 et à la finalisation, fin 2005, de la première phase de régionalisation des SDIS.

La hausse (15 à 21%) pour le domaine culture s'explique par l'augmentation considérable des demandes de soutiens ponctuels présentées au Fonds culturel Riviera, ainsi que par les réflexions et analyses développées pour l'élaboration du budget 2007. Enfin, l'augmentation pour le domaine coordination générale (24 à 32%) s'explique par l'investissement effectué sur les aspects information-communication (développement du site internet du SAI, élaboration d'un bulletin d'information régional).

Ce chapitre présente, sous forme résumée et thématique, les activités liées aux principales institutions, commissions et groupes de travail. La classification par grand domaine d'activité reprend celle présentée dans le tableau relatif aux collaborations intercommunales.

CONFÉRENCE DES SYNDICS DU DISTRICT (CSD)



En 2006, la CSD a fonctionné selon les modalités définies dès 2002 soit, pour mémoire, fréquence régulière (7 séances en 2006) et restructuration des ordres du jour.

Les dossiers / projets qui ont fait l'objet d'une information et d'un suivi réguliers dans le cadre de la CSD sont les suivants : SAI, Agglomération Vevey-Montreux-Riviera, UCV / ADCV, Musée Chaplin, CORAT, gestion des déchets, Police Riviera, régionalisation SDIS, culture, sports et infrastructures, hôpital, Commission prévention Riviera, Romande Energie / VMCV, groupe de travail informatique.

Certains de ces sujets sont traités plus en détail dans les sous-chapitres suivants.

En outre, ont également été abordés, à une ou plusieurs reprises, les principaux sujets suivants : collaboration avec le préfet - nouveau découpage des districts et collaboration avec le Pays-d'Enhaut - séminaire CSD nouvelle législature - politique foncière régionale - cyberadministration.

La CSD a également été saisie de plusieurs demandes de soutien financier, soit : Rocking Chair, Association Sport Riviera, Septembre musical, Société protectrice des animaux (SPA) du Haut-Léman, patinoire de Puidoux, coupe d'Europe 2007 de Inline Hockey, Association lire et écrire, centre d'accueil de l'Est Vaudois.

"Last but not least", avec le renouvellement des autorités communales, ce ne sont pas moins de 7 nouveaux syndics sur 10 qui sont entrés en fonction au 1^{er} juillet 2006. C'est la première fois, depuis la création de la CSD que l'on assiste à un tel "mouvement".

INFORMATION ET COMMUNICATION



Comme chaque année depuis 2003, le Forum des municipalités s'est déroulé en automne 2006. Le principal sujet abordé fut celui des "Terrains de football". Cette rencontre a permis de faire le point sur ce dossier, tant sur les aspects techniques que financiers, et d'envisager la suite à donner sur la base de propositions concrètes en termes de gestion de projet.

Par contre, il n'y a pas eu de rencontre entre députés et CSD cette année, au vu du changement de législature en cours d'année d'une part, et de l'échéance proche de l'élection des députés au Grand Conseil, d'autre part. Il a été estimé plus judicieux d'attendre que les nouvelles autorités communales et les nouveaux députés soient en place, pour renouveler cette rencontre.

Le changement de législature évoqué ci-dessus a été l'occasion pour le SAI, sous l'égide de la CSD, d'établir un bilan portant sur les projets / dossiers réalisés et en cours de la législature 2002-2006. Le bulletin d'information a été validé par la CSD et distribué dans toutes les municipalités pour transmission dans leurs conseils communaux respectifs, ainsi qu'aux différents partenaires régionaux.

Autre outil d'information, le site internet du SAI a été mis en ligne au début de l'été 2006, après avoir été accepté avec enthousiasme par la CSD. L'essentiel des institutions / dossiers / projets intercommunaux y sont traités, bien que quelques compléments soient d'ores et déjà prévus. Une information large à nos partenaires a été faite lors de sa mise en ligne.

S'agissant d'information portant sur des dossiers spécifiques, le SAI a organisé la séance d'information intercommunale dans le cadre du préavis déposé sur l'association de communes "Sécurité Riviera", en mai 2006 et a rédigé une communication à l'intention des conseils communaux, les informant de l'entrée en vigueur des règlements SDIS approuvés par le Conseil d'Etat.

Enfin, le SAI a été invité à présenter les activités du service au parti "Vevey Libre" en juin. Il a également été sollicité pour intervenir dans le cadre du séminaire de l'IDHEAP destiné aux nouveaux élus en novembre, sur le thème de "La régionalisation à l'image de la Riviera". En outre, le SAI a reçu une délégation chinoise de Shanghai en décembre, intéressée à connaître l'approche de l'aménagement du territoire, à différentes échelles et notamment à l'échelle régionale.

PROJET-MODÈLE « AGGLOMÉRATION VEVEY-MONTREUX-RIVIERA »



Au vu du renouvellement des autorités en cours d'année, il nous paraît judicieux de rappeler, ci-après, les principaux éléments depuis le démarrage du projet-modèle.

Dans le cadre des réflexions sur la régionalisation, le SAI, en accord avec la CSD, a saisi en 2002 l'opportunité de la politique des agglomérations menée par la Confédération pour développer un projet de réflexion prospective sur les collaborations et coopérations intercommunales. En effet, la Confédération apporte un soutien technique et financier à la mise en œuvre de "projets-modèles" et de "projets-pilotes" favorisant la coopération verticale et horizontale au sein des agglomérations.

Pour rappel, l'objectif du projet présenté est double, soit :

- ⇒ Établir un bilan critique de l'existant.
- ⇒ Élaborer des pistes de travail pour l'avenir, en considérant notamment les nouvelles formes de coopération instaurées par la Constitution vaudoise, soit la fédération de communes et l'agglomération.

Cette réflexion devrait également permettre de répondre à certains vœux, émis par des conseillers communaux, dans le cadre de l'adoption du Plan directeur régional, voire à d'autres motions ou interpellations relatives à la régionalisation.

La déclaration de principe signée en août 2003 par la Confédération (ARE), le canton de Vaud et les municipalités du district a marqué le démarrage officiel du projet et a fixé les obligations des parties.

Après les efforts déployés en 2003 et 2004 (participation au GT cantonal sur les collaborations intercommunales, séminaire avec les syndics, questionnaire aux conseillers et secrétaires municipaux, récolte des données de base, diagnostic / état des lieux), force est de constater qu'il n'a pas été possible, au vu de l'investissement sur d'autres dossiers régionaux, de poursuivre les réflexions et de faire avancer ce projet. Une première ébauche de scénarii et d'options possibles pour l'avenir est toutefois en cours, mais n'a pu être finalisée.

Enfin, dans le cadre du partenariat avec la Confédération, le service participe régulièrement et dans la mesure de ses disponibilités aux séminaires / ateliers portant sur les projets liés aux agglomérations. Le service a notamment été invité à présenter un bilan intermédiaire en août 2006.

POLICE RIVIERA



Fin 2005, au vu du contexte politique cantonal (absence de décisions du CE, motions développées au Grand Conseil, etc.), le comité de pilotage (COPIL) Police Riviera décidait de rapatrier les effectifs des polices municipales affectés à Police-secours et de poursuivre le processus de régionalisation déjà entrepris dans le cadre de la convention de collaboration et du projet P.2000.

Ainsi, l'année 2006 a été marquée par la poursuite et la finalisation des travaux relatifs à la création de l'association de communes "Sécurité Riviera", en vue d'une entrée en vigueur début 2007.

S'agissant plus spécifiquement des missions et tâches du SAI dans ce dossier, il s'est chargé :

- ⇒ D'élaborer les statuts de l'association de communes "Sécurité Riviera" et les divers documents annexes.
- ⇒ De rédiger le préavis y relatif.
- ⇒ D'organiser la séance d'information à l'intention des commissions des 10 conseils communaux du district.
- ⇒ D'assurer la coordination et le suivi avec le canton en vue de l'approbation par le Conseil d'Etat des statuts, adoptés par les 10 conseils communaux.
- ⇒ D'organiser la séance d'installation des autorités de la nouvelle association de communes "Sécurité Riviera", en décembre 2006. Cette étape marque la fin des missions du service sur le dossier police.

RÉGIONALISATION SDIS



Le SAI a été chargé en 2001 de relancer le processus de régionalisation sur la base du projet cantonal SDIS Evolution. Les réflexions et les travaux y relatifs sont assurés par un groupe technique, l'organe de coordination (OC), formé des commandants des 4 plates-formes et du SAI, suivi par un comité de pilotage mixte (technique et politique), le COPIL.

Fait important qu'il convient de rappeler, les règlements SDIS et les conventions de collaboration ont été adoptés par les conseils communaux, fin 2005, pour les plates-formes du Pèlerin (cercle de Corsier), Riviera (Vevey / La Tour-de-Peilz) et de Montreux-Veytaux, à l'exception toutefois de celle des

Pléiades (Blonay / St-Légier-La Chiésaz), suite au dépôt d'amendements par le conseil communal de Blonay.

Durant l'année 2006, le SAI s'est surtout occupé de la coordination avec le canton (ECA et DSE) pour l'approbation des règlements et des conventions. C'est finalement en décembre que ces documents nous ont été retournés. Le SAI a, dès lors, rédigé une communication à l'intention des conseils communaux pour les informer de l'entrée en vigueur de ces documents.

L'OC et le COPIL poursuivront leurs travaux en 2007 et ce, en vue d'amorcer les réflexions pour l'intégration des SDIS à la future plate-forme sécurité de la Riviera.

COMMISSION PRÉVENTION RIVIERA

Le SAI assure le secrétariat, la gestion et la coordination de cette commission.

En 2006, la commission prévention s'est réunie à 4 reprises. Les séances ont été consacrées pour l'essentiel à l'examen des demandes de subventions.

Trois projets ont été soutenus financièrement, soit :

- ⇒ Prévention dépendances alcool et drogues, développé par l'établissement secondaire de Montreux-Est.
- ⇒ Aide-mémoire prévention pour les situations d'urgence et de détresse, développé par le chargé de prévention de Police Riviera et ACT.
- ⇒ Dialogue intergénérationnel, spectacle interactif destiné aux échanges entre générations et développé par l'animation jeunesse de Vevey.

Dans le cadre des échanges d'expériences de la commission, une rencontre avec l'Espace prévention Lavaux / Chablais / Pays-d'Enhaut / Riviera a eu lieu dans le courant du mois de juin 2006.

Enfin, la composition de la commission a été revue et finalisée à la lumière des réflexions faites en 2004 et 2005 en lien avec le dossier police.

Un rapport spécifique est transmis aux municipalités.

CIEHL



En 2006, le conseil administratif de la CIEHL s'est essentiellement penché sur la question du financement du projet "Terrains de football", ainsi que sur le projet de révision des statuts.

Outre le secrétariat du conseil administratif, le SAI s'est surtout consacré au projet de révision des statuts. Ainsi, les municipalités ont été invitées à se prononcer sur la révision de plusieurs points essentiels de la convention.

Il ressort de cette consultation qu'une large majorité des municipalités est favorable à ce que les décisions des conseils communaux soient prises à la majorité qualifiée en lieu et place de la règle de l'unanimité. Les municipalités sont également pour la plupart favorables à ce que la CIEHL puisse financer des projets hors district, ainsi que des projets privés présentant un intérêt public régional. L'augmentation des contributions à la CIEHL est par contre rejetée par la majorité des municipalités.

Sur la base de ces réponses, le SAI a écrit au canton (Service des communes et des relations institutionnelles) pour obtenir un avis de droit sur les différentes modifications envisagées.

Enfin, le SAI a participé aux séances de la commission intercommunale de gestion consacrées aux comptes 2005 et au budget 2007.

Un rapport spécifique est transmis aux municipalités et aux conseils communaux.

CORAT RIVIERA



Le SAI a assuré l'organisation et le suivi des séances de la CORAT plénière et a été plus particulièrement impliqué sur le dossier des "Terrains de football", dès fin septembre 2006.

Invité dans un premier temps au sous-groupe de travail y relatif, le service a rapidement réuni les responsables techniques des communes propriétaires des terrains (Montreux, St-Légier, La Tour-de-Peilz et Vevey), afin de coordonner et homogénéiser les aspects techniques et l'estimation des coûts pour chaque site.

En parallèle, le service a proposé aux municipalités du district une nouvelle gestion de projet précisant les rôles / responsabilités des différents partenaires du projet, les objectifs et un calendrier; éléments qui ont été présentés lors du Forum des municipalités du 28 novembre 2006 et sur la base desquels les municipalités du district ont été consultées fin 2006. En

EQUIPEMENTS / TRANSPORTS / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

fonction des réponses des municipalités et selon le calendrier prévu, ces démarches devraient se poursuivre et se finaliser en 2007.

Les réflexions initiées dès 2004 par le GT Transports, portant sur le projet d'extension de la Communauté tarifaire MOBILIS à la région Riviera Chablais, ont été poursuivies au niveau cantonal, mais ont pris un certain retard lié en grande partie à des problèmes d'ordre technique.

Un rapport spécifique est transmis aux municipalités et aux conseils communaux.

SEPHL

Pour mémoire, les terrains, propriété de la SEPHL, ont été vendus à l'Etat de Vaud en 2004 et décision a été prise de liquider la société. C'est lors de la dernière assemblée générale ordinaire des actionnaires, en mai 2006, que la liquidation fut effectuée. Cependant, la radiation définitive au registre du commerce reste toujours pendante, l'administration fiscale fédérale ayant bloqué la procédure.

GEDERIVIERA



Sous l'égide de la CSD, un groupe de travail regroupant les municipaux et les services techniques concernés a été formé fin 2002 pour traiter la problématique de la gestion des déchets au niveau du district. Le SAI a été sollicité pour la rédaction d'une convention ayant notamment pour but de créer un périmètre de gestion des déchets au sens de la loi cantonale y relative; cette convention a été adoptée le 9 mars 2004 par l'ensemble des municipalités du district et a été portée à la connaissance des conseils communaux.

Lors de sa séance de novembre 2006, la CSD a demandé à GEDERIVIERA de développer une véritable approche régionale, relative à la mise en place d'un centre de tri à St-Légier, et d'élaborer une proposition de règlement-type. Le résultat des réflexions est attendu durant le premier semestre 2007.

ORGANISATION HOSPITALIÈRE RÉGIONALE

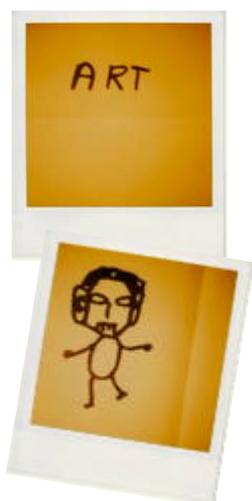
La CSD a bénéficié d'une information régulière par le biais de M. Cardis, syndic de St-Légier-La Chiésaz et par Mme Nicollier, syndic de Veytaux et députée au Grand Conseil, jusqu'à la fin de la dernière législature.

Soucieuse de ne pas voir ce dossier important "s'enliser", la CSD a demandé au Conseil d'Etat une information circonstanciée quant à la suite envisagée.

La réponse du Conseil d'Etat précise que les études complémentaires engagées en 2006 visent à consolider certains éléments fondamentaux et, principalement, la pertinence de la diminution prévue de 25% de lits sur le nouveau site. D'autres paramètres ont été abordés dans ce cadre, tels que les gains qualitatifs du nouvel hôpital, le dimensionnement du futur hôpital au regard des structures existantes dans chacune des régions concernées, les gains économiques de l'option hôpital unique, le devenir des sites existants.

Fin 2006, les Conseils d'Etat vaudois et valaisan ont confirmé publiquement la pertinence d'un hôpital unique sur le site de Rennaz, basée sur le résultat des études complémentaires. Une première demande de crédit d'étude devrait être déposée au Grand Conseil avant l'été 2007.

En parallèle, les discussions se sont poursuivies entre le canton et la commune de Montreux concernant les terrains pour implanter le futur hôpital. Un préavis devrait être déposé au conseil communal de Montreux durant le premier trimestre 2007.

FONDS CULTUREL RIVIERA

Rappelons que la convention intercommunale "Fonds culturel Riviera" est entrée en vigueur en juillet 2003, après avoir été adoptée par les 10 conseils communaux du district et ratifiée par le Conseil d'Etat. Les organes du fonds sont le conseil administratif, composé de délégués des 10 municipalités, le bureau exécutif, choisi parmi les membres du conseil administratif et la commission intercommunale de gestion, composée de délégués choisis par chacun des 10 conseils communaux parmi ses membres.

Le SAI est chargé du secrétariat et de la gestion du fonds et, dans ce cadre, il prépare et assure le suivi des séances du conseil administratif et du bureau exécutif. Il assure la gestion financière du fonds et entretient des contacts réguliers avec les institutions bénéficiaires du fonds. Le SAI effectue également un premier examen des demandes de soutien et rédige les préavis y relatifs à l'intention du bureau exécutif.

En 2006, le SAI a consacré une grande partie de son temps à la préparation du budget 2007 puisque, selon la convention en vigueur, le budget du fonds peut être réexaminé chaque année dès la seconde législature de fonctionnement (dès 2006). Dans ce cadre, le service a effectué une analyse des institutions bénéficiaires du fonds, ainsi que de nouvelles institutions susceptibles d'y entrer dès 2007.

Plusieurs scénarii ont été envisagés et discutés au sein du bureau exécutif, puis au conseil administratif. Les municipalités ont été consultées à deux reprises. Finalement, les municipalités ont proposé à leurs conseils communaux, qui l'ont accepté, le maintien d'une contribution de Fr. 48.- par habitant. Les montants attribués aux institutions bénéficiaires ont été revus et 5 nouvelles institutions ont été intégrées.

En outre, sur 16 demandes de soutien ponctuel en cours d'année, 4 demandes ont été acceptées pour les institutions suivantes : Montreux Jazz Festival, Septembre musical, Société des concerts de St-Martin, Freddie Mercury's Montreux Memorial Day.

Enfin, la nouvelle formule de l'agenda régional a été lancée dès l'édition de mars / avril 2006; 5 numéros sont donc sortis cette année. Il est prévu d'établir un bilan quantitatif et qualitatif de cette première année de fonctionnement début 2007.

Un rapport spécifique est transmis aux municipalités et aux conseils communaux.

CONSERVATOIRE

En parallèle à la fusion des conservatoires de Montreux et Vevey, intervenue au 1^{er} janvier 2002, les communes du district se sont engagées à soutenir financièrement le nouveau conservatoire unique aux termes d'une convention signée fin 2001 avec la Fondation du conservatoire de musique et École de Jazz Montreux-Vevey-Riviera. Selon cette convention, les communes participent au financement du conservatoire selon une clé déterminée pour 50% par le nombre d'habitants et pour 50% par le nombre d'élèves de chacune d'elles.

Après avoir participé à l'élaboration de la convention en 2001, le SAI s'occupe depuis 2002 de la facturation et du suivi financier pour les communes du district.

«ESPACE-MUSÉE CHAPLIN » AU MANOIR DE BAN, À CORSIER



Suite à l'acquisition du domaine de Ban par la Fondation Musée Chaplin, la municipalité de Corsier a pu lancer l'établissement du plan de quartier, nécessaire au développement d'un Espace-Musée dédié à Charlie Chaplin. La CSD a donné son aval pour que le SAI puisse apporter son appui à l'élaboration de ce plan de quartier.

La finalisation et la mise à l'enquête publique du plan de quartier ayant été effectuées en 2005, le SAI n'a plus de mission particulière sur ce dossier.

L'année 2006 a essentiellement été consacrée au traitement des dernières oppositions et à la recherche de fonds pour la réalisation.

FONDS SPORTIF



L'assemblée annuelle du Fonds intercommunal de soutien aux sociétés sportives s'occupant de la formation des jeunes a eu lieu en juillet 2006 pour l'adoption des comptes 2005 et l'attribution des subventions 2006.

Le nombre de bénéficiaires n'ayant augmenté que de 1.2% entre 2005 et 2006, l'assemblée générale a maintenu la contribution des communes pour 2006 à Fr. 6.- par habitant.

L'assemblée a poursuivi sur le mode de subventionnement décidé en 2005, soit en octroyant une somme identique pour tous les jeunes bénéficiaires sans distinction de classe d'âge.

FONDS INTERCOMMUNAL DE RÉSERVE POUR L'ACHAT ET LE RENOUVELLEMENT D'UNITÉS DE SAUVETAGE



Destiné à subventionner le matériel important et durable, nécessaire à la pratique de la sécurité active des usagers du lac, le fonds est alimenté à raison de Fr. 0.50 par habitant par année par les communes de Blonay, Chardonne, Corseaux, Corsier, Jongny, St-Légier-La Chiésaz, St-Saphorin et Vevey. Le SAI assure le secrétariat et la gestion du fonds depuis sa création en 1997.

L'assemblée générale ordinaire s'est tenue en avril 2006; aucune demande de subvention n'a été présentée.

FONDATION POUR L'ÉQUIPEMENT TOURISTIQUE DE LA RIVIERA



L'année 2006 a permis d'entériner l'extension de la fondation aux communes de Veytaux et Montreux et d'adopter les nouveaux statuts.

Le conseil de fondation est formé d'un représentant par municipalité.

La fondation est alimentée financièrement par les contributions annuelles des communes et un montant forfaitaire octroyé par la taxe de séjour.

Hormis le secrétariat et la gestion courante, le SAI a été plus particulièrement chargé de compléter et refondre les statuts de la fondation, afin de satisfaire aux nouvelles directives de l'Autorité cantonale de surveillance des fondations.

Le conseil de fondation a officiellement adopté les nouveaux statuts lors de son assemblée de juin 2006.

Par ailleurs, le conseil de fondation a octroyé un soutien financier aux projets suivants :

- ⇒ Aménagement d'un chemin de cépages à Corseaux en hommage à Graham Greene.
- ⇒ Panneaux touristiques autoroutiers.
- ⇒ Rénovation des bancs parlants.

MONTREUX-VEVEY TOURISME (MVT)

En 2002, le SAI a été chargé, avec l'appui d'un groupe de travail politique, de proposer un nouveau cadre global et une nouvelle clé de répartition financière pour la participation des collectivités publiques au financement de MVT.

C'est en 2003, que cette nouvelle clé de répartition est entrée en vigueur et ce, pour la période s'étendant jusqu'en 2005 / 2006.

A l'automne 2005, MVT a présenté devant la CSD une demande visant à la reconduction et à une augmentation de la contribution des communes du district pour la période 2006-2008. La majeure partie des municipalités s'est prononcée favorablement.



CONCLUSION

La finalisation du dossier "Police Riviera" avec la mise en place de l'association de communes "Sécurité Riviera" constitue sans aucun doute l'élément le plus marquant de l'année 2006, mettant ainsi un terme à plusieurs années de réflexions et de travail. Autres projets à mentionner, moins médiatisés, mais importants en termes de communication et d'information : la mise en ligne du site "www.sai-riviera.ch" et l'élaboration du bulletin régional "bilan de législature".

Enfin, et comme de coutume, nous souhaitons remercier les municipalités, et en particulier la Conférence des syndicats, pour la confiance témoignée, les techniciens (professionnels ou miliciens) qui ont œuvré dans les différents groupes de travail, les greffes et les secrétaires municipaux qui assurent un relais efficace et permanent, enfin les conseillers communaux qui ont participé aux différentes séances d'information régionale et aux commissions intercommunales.

Colette Rossier
Cheffe du service